



Rapport

Préavis municipal : No 2024/26 Concernant le budget 2025 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mercredi 27 novembre 2024, la Commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Laurence Gadolini, Eric Cottens, Christian Duvoisin et Peter Schwegler, s'est penchée sur le préavis 2024/26 concernant le budget 2025 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Monsieur Hervé Kemmling en charge des infrastructures et travaux publics et Madame Armelle Fardel, boursière communale, pour leur participation à cette séance et les informations fournies.

La Commission rappelle que son rôle est d'apprécier la gestion et l'impact sur les comptes de la bourse communale de l'objet des préavis mis en consultation par la Municipalité, et d'en rendre compte au Conseil général (et à la Municipalité lors des séances d'examen).

Les membres de la Commissions ont reçu, dans les délais prévus par le règlement communal :

- Le texte du préavis concernant le budget 2025 mis en consultation ;
- Le budget 2025 détaillé par ordre administratif avec en comparaison le budget 2024 et les comptes bouclés pour l'exercice 2023, enrichi de commentaires portant sur les principales variations.

Sur la base de ce document et des informations obtenues lors de la séance précitée, la Commission fait part des quelques précisions suivantes :

Dans le domaine de l'administration, la hausse salariale de quelque CHF 6'800, charges sociales comprises, s'explique par l'augmentation du taux d'activité de 50% à 60% de la Secrétaire et de 25% à 30% de la Boursière communale. A noter que le traitement salarial est aligné sur l'échelle du Canton et correspond à la fonction. De plus, la préparation du passage au nouveau plan comptable MCH2 nécessite une intervention de la société informatique engendrant une augmentation de charges de CHF 4'000.-.

En matière de budget, les rentrées fiscales sont basées sur les impôts 2024, eux-mêmes basés sur une évaluation provisoire. Nous notons que pour le budget 2025, les impôts ont été évalués avec grande prudence.

En ce qui concerne la taxe d'épuration des eaux usées, nous précisons que l'augmentation de CHF 1.- par m³, à soumettre encore lors d'un prochain Conseil pour approbation, est déjà comprise dans le budget 2025 présenté, ce qui représente une augmentation globale de CHF 28'000.-. Quant à l'augmentation de la taxe déchets de base de CHF 120.- à CHF 132, cela représentera un revenu supplémentaire de CHF 4'500.-. Cette augmentation est aussi comprise dans le budget 2025.

Lors de la rencontre du 27 novembre dernier avec la Municipalité, la Commission s'est longuement penchée sur la situation financière de la commune et confirme les explications fournies dans le préavis.

Si l'on fait abstraction des amortissements de CHF 129'000, l'exercice 2025 budgété bouclerait avec un bénéfice de CHF 62'000 contre un bénéfice de CHF 66'000 budgété pour 2024. A ce stade, nous serions tentés de croire que la situation est en quelque sorte stabilisée ou tout du moins maîtrisée.

Mais ne nous y trompons pas, ce résultat positif est dû pour l'essentiel à la correction de la péréquation et à des charges du ressort de la commune plus faibles. Dans les domaines où la commune n'a pas de maîtrise, tels la sécurité sociale, l'instruction publique, l'accueil de jour, les investissements au niveau intercommunal pour l'épuration, l'eau potable, les charges augmentent et vont encore augmenter.

Finalement, la Commission relève une fois encore la situation tendue au niveau du roulement de trésorerie et prend acte qu'un emprunt n'est pas à exclure pour assurer les dépenses courantes.

Ainsi, en plus de l'augmentation des taxes, il est possible qu'une nouvelle augmentation du coefficient du taux d'impôt pour les années à venir devra être envisagée.

Pour le reste du budget, les informations portées dans le préavis n'engendrent pas de commentaires particuliers et les hypothèses prises par la Municipalité pour l'établissement de ce budget nous paraissent cohérentes et réalistes.

Sur la base de ce qui précède la Commission de gestion-finances, à l'unanimité, vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

- **D'accepter le budget 2025 de la bourse communale.**

Fait à Giez, le 27 novembre 2024.

Pour la CoGeFi, le rapporteur



Eric Cottens